

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 04 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
le quatre décembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur
DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20241204_29

↳ **Multi-accueil Nougatine - Médecin vacataire (référent santé et accueil inclusif)**
- Désignation pour l'année 2025.

Date de la convocation

▪ 28 novembre 2024

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mme Cécile DUQUESNE, M. JOLIE Pascal,
Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mme NOURTIER Fabienne, M. BUTCHER Gérard,
Mmes BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine,
NOËL Laure, MM. SENECAL Yannick, MARLOT Loïc, SERGENT Didier, IVART Yves.

Absents excusés ayant donné procuration

| | | |
|-------------------------|---|----------------------|
| Mme BARDEAUX Sandrine | à | M. BOUTLEUX Guy |
| Mme DREUSLIN Estelle | à | Mme DUQUESNE Cécile |
| Mme DAUSQUE Ludivine | à | M. JOUGLEUX Jean-Luc |
| M. LEPRETRE Médéric | à | M. JOLIE Pascal |
| Mme GUILLOU Elodie | à | Mme KOROL Renée |
| Mme ROUSSEAU Marie-José | à | M. IVART Yves |
| Mme REBOUL Sophie | à | M. SERGENT Didier |

Absents excusés sans procuration

Mme SAUVAGE Edith
M. LAMIRAND Christophe
Mme HEMBERT Axelle

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien.

A été nommé secrétaire de séance

M. DEVIN Serge

SERVICE PETITE ENFANCE

**MULTI-ACCUEIL NOUGATINE - MEDECIN VACATAIRE
(REFERENT SANTE ET ACCUEIL INCLUSIF)
DESIGNATION POUR L'ANNEE 2025**

Conformément au décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant et de la modification du code de la santé publique – art R.2324-39 du 1^{er} septembre 2021, un référent « Santé et Accueil inclusif » doit intervenir dans chaque établissement et service d'accueil non permanent d'enfants afin, entre autres, d'informer, sensibiliser et conseiller l'équipe du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques ainsi que de veiller à la mise en place de toutes mesures relatives à ces accueils.

Monsieur le Maire propose donc d'attribuer à un médecin **vingt vacations d'une heure pour l'année 2025.**

En conséquence,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de désigner **Madame LUBRET** Mathilde, pédiatre, pour assurer les vacations à Nougatine.

CHARGE Monsieur le Maire des formalités administratives nécessaires pour le paiement des honoraires dus à **Madame LUBRET** Mathilde, pédiatre, soit un montant de **90 € (quatre-vingt-dix euros)** de l'heure sous réserve des obligations légales.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,
Serge DEVIN.

#signature#